

A NIORT ONT ÉTÉ APPROUVÉS

les statuts d'une mutuelle assurance des commerçants et industriels



La réunion en vue de la constitution de la Mutuelle assurance des commerçants et industriels de France était présidée par M. Mathé. Voici les personnes présentes

Niort qui est déjà le siège national de la Mutuelle Assurance Automobile des Instituteurs de France et de la Mutuelle Assurance Auto des Artisans de France, va compter bientôt une troisième mutuelle nationale, celle des commerçants et industriels de France (ou plutôt une quatrième si l'on tient compte de l'importante Mutuelle d'Assurances Agricoles, à caractère régional).

Les bases de cette nouvelle société ont été établies samedi à la Chambre de Commerce de Niort, au cours d'une réunion de commerçants et industriels des Deux-Sèvres, et quelques-uns de la Vienne et de la Vendée.

M. Jacques Mathé, négociant en charbons à Niort, présidait l'assemblée ayant à côté de lui M.

Lanthiez, notaire et M. Tristant, expert-comptable, conseil.

On notait la présence de M. Migaud, maire de l'Absie, négociant en fers et machines agricoles ; M. Dupont, entrepreneur de serrurerie conseiller municipal niortais ; M. Dumas fils, imprimeur ; M. David commerçant en pièces détachées automobile, à Niort ; M. Dardin, négociant en culrs et crépins ; M. Hervé de Parthenay, armurier ; M. Aubouin, entrepreneur de menuiserie à Melleran ; M. Doré, président du Syndicat des Entrepreneurs de vidange, de Limoges ; M. Audimet, négociant en Vendée.

Étaient excusés M. Cartron, président de la Chambre de Commerce de Niort ; MM. Beauchamps et Humeau, commerçants niortais ; M. Brindamour de Châtelleraut.

M. Gehnes assurait le secrétariat.

M. Lanthiez, notaire, a donné lecture des statuts de la nouvelle association, qui ont été approuvés et sont déposés.

Une prochaine assemblée générale aura lieu afin de préparer la demande d'agrément au ministère.

Les origines

C'est en septembre 1958 que l'idée de créer une Mutuelle du Commerce et de l'Industrie fut émise et discutée à Niort. Des contacts furent établis entre quelques commerçants et industriels des Deux-Sèvres et des départements voisins.

Une première réunion avait eu lieu à Niort le 13 juin 1958 pour former un bureau provisoire chargé de sonder les dispositions des syndicats patronaux dans un rayon d'action permettant le démarrage éventuel de cette mutuelle.

Les départements des Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime, Maine-et-Loire, Vendée, Vienne et Haute-Vienne furent choisis. Les réponses des syndicats, non seulement favorables mais enthousiastes, les soutiens et l'aide proposés, ne laissaient aucun doute sur la nécessité de poursuivre la réalisation du projet.

Mis en confiance par l'essor des Mutuelles nationales ayant leur siège à Niort et bénéficiant de leur expérience et des conseils de la Mutuelle des Instituteurs, l'activité du bureau provisoire se poursuivait. Les techniciens nécessaires furent ensuite trouvés.

Le bureau provisoire

Au cours de la réunion de samedi, les membres de la première équipe ont donné un caractère officiel au bureau provisoire, défini les fonctions de chacun et déposé les statuts devant notaire. Ce bureau provisoire comprend :

Président : M. Mathé ; vice-présidents : MM. Migaud, Doré ; secrétaire : M. David ; secrétaire adjoint : M. Dardin ; trésorier : M. Dupont ; trésorier adjoint : M. Dumas ; membres : MM. Aubouin, Beauchamp, Bobinet, Cartron, Hervé, Humeau, Ledon.

La Mutuelle est virtuellement constituée et prend la dénomination de : Mutuelle des Commerçants et Industriels de France. Le siège est provisoirement à Niort, 101, rue de Golse.

(Lire complément dans rubrique « Centre-Ouest »).